

# LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 37 du 4 avril 2017

# L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE MIDI-PYRENEES  
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



« Le sport va chercher la peur pour  
la dominer, la fatigue pour en  
triompher, la difficulté pour la  
vaincre » P. de Coubertin



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



05 65 35 68 10



[secretariat@district-foot-lot.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot-lot.fff.fr)



## COMMISSION DES JEUNES

Faute de participants (un seul inscrit), la formation « FMI EQUIPES U15 DISTRICT » qui devait se dérouler le samedi 8 avril 2017 à partir de 8 h 30, au siège du District à Cahors est **ANNULEE**.

La prochaine journée de championnat U1, du 22 avril 2017, se fera avec la F.M.I.

Le match PSVD'OLT 1 – MONTCABRIER 1 donné à rejouer au PV 36, le 15/04/2017, sera en FMI.

### **CHANGEMENTS DATES/LIEUX/HORAIRES :**

#### **U17 :**

Le match de Coupe du Lot : EFHC 1 – CAUSSE SUD 1 prévu le 08/04/2017 à Felzins est déplacé sur le terrain municipal de Capdenac (15h).

Le match de Coupe du Lot : FIGEAC QF 1 – EF ELAN MARIVALOIS 1 se jouera le 08/04/2017 au stade du Calvaire à Figeac à 18h.

#### **U15 :**

Le match de Coupe du Lot : PSVD'OLT 1 – ESCG 1 du 08/04/2017 se jouera à Pradines et débutera à 13h.

La rencontre AV. FOOT 46 NORD 2 – ESCG 1 prévue le 15/04/2017 à Prudhomat est avancée au 12/04/2017 (15h). suite à un accord entre les deux clubs.

Le match AV. FOOT 46 NORD 1 – MONTCABRIER 1 prévu le 22/04/2017 à Prudhomat est reporté au 06/05/2017 sous réserve que le District n'ait pas à effectuer un report à cette date.

### **JOURNEE FESTIVAL U11 DU 22/04/2017 à SOUILLAC :**

Rappel des équipes qualifiées :

AV. FOOT 46 NORD 1 ; CAHORS FC 1 ; CAUSSSE SUD 46 1 ; CAZALS 1 ; EF ELAN MARIVALOIS 1 ; ESCG 1 ; ESCG 2 ; FCHQ 1 ; FIGEAC QF 2 ; PSVD'OLT 1 ; LALBENQUE FONTANES 1 ; MONTCABRIER 1 ; PPFC 1 & 2 ; ENT. SEGALA FOOT.

Le tirage au sort des poules aura lieu au District le jeudi 6 avril 2017 à 10 h.

A noter : L'équipe de MONTCABRIER 1 ne participera pas à la journée Festival U11 du 22/04/2017.

Le club organisateur de cette journée : ESCG propose pour le déjeuner du 22/04/2017 un plateau de repas au prix de 6€ qui sera composé de :

- Crudités
- Steak haché et gratin de pâtes
- Compote de pomme
- 1 petite bouteille d'eau.

Les réservations s'effectuent jusqu'au 18/04/2017 (dernier délai) par mail à : [escgfoot@orange.fr](mailto:escgfoot@orange.fr) et le règlement à l'ordre de l'ESCG doit être adressé : BP 61 - 46200 SOUILLAC.

**Forfait Général U13 :**

AV. FOOT 46 NORD 3 est déclaré FORFAIT GENERAL pour la phase 4 de la poule D.

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### 1<sup>ère</sup> Division, Poule A :

FIGEAC QF 2 – MERCUES 1 du 08/04/2017 se jouera sur le terrain du Calvaire à FIGEAC.

PLANIOLES – GREALOU du 09/04/2017 est repoussée au 23/04/2017 (accord des clubs).

### 2<sup>ème</sup> Division,

#### Poule A :

BOISSIERES – ST CYPRIEN MONTCUQ 3 non joué le 02/04/2017 est fixé au 23/04/2017 à 15h.

#### Poule C :

FIGEAC QF 3 – PLANIOLES 2 du 09/04/2017 est avancé au 08/04/2017 à Figeac Londieu à 18h (accord des clubs).

# COMMISSION DES COUPES

## ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE – SAISON 2017/2018

Les clubs qui ont participé cette saison (2016-2017) à cette compétition et qui souhaitent renouveler leur engagement pour la saison 2017-2018 peuvent désormais valider leur engagement sur FOOTCLUBS :

Rappel de procédure :

1. CHANGER la saison « 2017-2018 »
2. Dans menu, choisir « compétition », « engagement »
  - Avis club choisir « ACCORD »
  - Valider

**La date limite d'inscription est fixée au 15.06.2017**

**Le droit d'engagement reste inchangé soit 52 euros**

## **INFORMATIONS GENERALES**

### **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE :**

Le District du Lot doit avoir une délégation de (5) membres élue par l'Assemblée Générale du District. Cette délégation doit être composée au minimum de (2) dirigeants de clubs n'appartenant pas au Comité de direction du District. Les autres membres de cette délégation sont des membres élus du comité de direction du District.

#### **REPRESENTANTS DES CLUBS DU DISTRICT DU LOT :**

Les délégués doivent remplir les conditions d'éligibilité définies dans les statuts du District.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin pluri nominal majoritaire à deux (2) tours.

Elle se fait par vote secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier Tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les deux suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

En cas de vacance, de démission ou si le club du délégué de District devient un club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation.

**LES DECLARATIONS DE CANDIDATURE S'EFFECTUENT DANS LES CONDITIONS PREVUES DANS LES STATUTS DU DISTRICT PAR ENVOI RECOMMANDE, AU PLUS TARD TRENTE (30) JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT (rappel AG du District le 09/06/2017 à BAGNAC).**

**IL FAUT PREVOIR LA DISPONIBILITE DES ELUS POUR ETRE PRESENT A L'AG LIGUE DU 30/06/2017.**